

l'objet du mois # 34

coin de salon peint par félix carme



Intérieur, 1928. Inv. Bx E 1445 BIS; Bx M 5959
© musée des Beaux-Arts de Bordeaux



Vue d'un salon bordelais, 1928. © collection privée



La comparaison, inv. 1187. Collection Daniel Astruc
© musée des Arts décoratifs et du Design

L'hôtel de Lalande, qui abrite aujourd'hui le musée des Arts décoratifs et du Design fut, durant plus d'un siècle une demeure aristocratique privée. Acquis par la municipalité de Bordeaux en 1880, l'hôtel de la rue Bouffard accueille alors une caserne municipale et le service de la sûreté et des mœurs. Une prison est construite sur l'emplacement du jardin. En 1924, les services de police quittent le corps de logis principal pour l'aile des communs au profit de l'installation d'un musée d'Art ancien au premier étage, et de l'appartement privé du collectionneur bordelais Daniel Astruc au rez-de-chaussée. C'est cet intérieur que représente le tableau de Félix Carme dans son « Coin de salon » réalisé vers 1928.

L'appartement du collectionneur Daniel Astruc

Daniel David Henriques Astruc (1863-1950), est un collectionneur d'estampes du XVIII^e siècle, « issu d'une famille séfardée installée depuis plusieurs générations à Bordeaux ». Son trisaïeul fut reçu bourgeois de Bordeaux par lettre patente en 1770. Dès 1921, il manifeste son intention de faire don de ses estampes et de son mobilier ancien à la municipalité. Sa remarquable collection est alors constituée de « 240 gravures en noir et en couleurs, du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e siècle, toutes encadrées, et la plus grande partie au moyen de cadre Louis XVI en bois sculpté et doré de l'époque »². En 1923, la naissance d'une enfant naturelle reconnue, modifie les conditions premières de la donation, abandonnée au profit d'une vente en nue-propriété destinée à prévenir les réclamations possibles d'héritiers. L'acquisition de cette collection est donc effectuée sous la forme d'une rente viagère constituée par la jouissance d'un appartement à aménager dans l'hôtel de Lalande. Astruc obtient alors le titre d'administrateur des Beaux-Arts de la ville de Bordeaux. L'appartement comprend une dizaine de pièces au rez-de-chaussée du corps de logis principal et de l'aile des communs, confortablement équipé d'un chauffage central, de l'éclairage électrique, du gaz dans la cuisine et le cabinet de toilette, d'un poste téléphonique, et de boutons de sonnettes électriques. Au 1^{er} octobre 1925, seule la collection d'estampes est acquise par la municipalité et présentée dans l'actuelle salle à manger de l'hôtel de Lalande. Le collectionneur s'engage à la faire visiter au public deux jours par semaine.

Au moment de l'aménagement de Daniel Astruc, la prison à l'arrière de la parcelle est toujours en activité, et les services de Police demeurent dans une partie de l'aile des communs. A défaut de profiter d'une perspective agréable sur les jardins – disparus – de l'hôtel de Lalande, c'est sur la cour arrière pavée où circulent des détenus que donnent les appartements du collectionneur. Dès son arrivée, ce dernier manifeste le souhait que les « objets lui appartenant soient à l'abri »³ et demande l'aménagement d'un passage souterrain, au niveau des caves, permettant la circulation des détenus du service du « Petit Parquet » – dans l'actuelle aile des communs ? – vers la prison. Bien qu'il soit commun, depuis le XIX^e siècle, de réunir plusieurs fonctions dans un même édifice, école-mairie, musée-bibliothèque, on peine à imaginer la cohabitation, durant près de vingt-cinq ans, des appartements du collectionneur, des visiteurs du musée d'art ancien, des fonctionnaires de Police et des détenus de la prison.

Le Peintre des salons chics de la bonne société bordelaise

Félix Carme (1863-1938), « artiste en vogue » dans le Bordeaux de l'entre-deux-guerres réalise au moins trois scènes d'intérieur de l'appartement du collectionneur aux alentours de 1928. Félix Carme excelle dans ce genre qui dépeint « inlassablement les salons chics de la bonne société bordelaise ». Membre de la Société Nationale des Beaux-arts, ses toiles sont régulièrement exposées au Salon de la Société des Amis des Arts de Bordeaux, et à celui de l'Atelier dont il est l'un des fondateurs. « Les intérieurs néo-classiques confortables et douillets de Félix Carme [sont] alors particulièrement appréciés par une bourgeoisie qui retrouvait avec nostalgie le luxe et le raffinement d'autrefois »⁴. Les vues de l'intérieur de l'hôtel de Poissac⁵ par Félix Carme, conservées dans le salon Cruse-Guestier du musée des Arts décoratifs et du Design, offrent un autre témoignage de ces intérieurs bordelais meublés dans le goût du grand siècle⁶. L'œuvre représentant un « coin de salon » des appartements de Daniel Astruc a rejoint les collections du musée en 1997, à l'occasion d'un don de M. Gaspard en hommage à son père le peintre Léon Gaspard, artiste contemporain et ami de Félix Carme ayant exposé à trois reprises au Salon des Amis des Arts de Bordeaux de 1913 à 1937⁷.

Le tableau n'apparaît pas dans l'inventaire après décès de Daniel Astruc dressé en 1950. Fut-il vendu à l'occasion d'un salon d'artistes bordelais ou l'artiste l'a-t-il offert de son vivant à son ami le peintre Léon Gaspard ?⁸ Deux autres peintures, l'une passée en vente publique en 2012 et l'autre conservée au musée des Beaux-Arts depuis 1930, témoignent de la présence du collectionneur à l'hôtel de Lalande. Ces vues d'intérieurs représentent notamment l'une des trois consoles formant le mobilier d'origine du salon de compagnie au temps de M. de Lalande⁹ (*Vue d'un salon bordelais*, 1928) et la commode en console à décor de marqueterie appartenant à Astruc, entrée en 1953 dans les collections du musée (*Intérieur*, 1928).

Une collection d'objets et de meubles remarquable

Si dans trois testaments en date de 1938, 1947 et 1949, Daniel Astruc exprime sa volonté de voir ses « faïences, porcelaines, argenteries, meubles de toute natures, sièges, tapisseries, écrans, rideaux, tapis et tentures, objets d'art, marbres, bronzes, pendules, lustres, [ses] deux bibliothèques, tous [ses] livres, [ses] armes, enfin toutes les choses d'art qu'ont apporté un peu de joie à [sa] vie si troublée, soient conservées au Musée d'art ancien, pour servir à l'éducation des [ses] concitoyens, depuis le plus fortuné jusqu'au plus humble. »¹⁰, le musée n'a en réalité reçu en don, outre sa collection d'estampes, que deux meubles et une dizaine d'objets. À la mort de Daniel Astruc en 1950, son héritière fait en effet poser des scellés sur sa collection. L'inventaire après décès mentionne plus de 400 objets et meubles « ayant presque tous une valeur considérable ». « L'affaire de la succession » fait alors les gros titres de la presse locale¹¹. Un jugement établi en 1953 réduit la valeur du legs initial¹² et une vente aux enchères publiques est organisée au profit de sa fille en mai 1953, dispersant ainsi l'ensemble de la collection¹³. On pourrait aussi penser que les relations quelque peu tendues qu'entretenait Daniel Astruc avec Paul Courteault, conservateur du musée d'Art ancien, avaient entaché la volonté première du collectionneur de léguer son mobilier au musée. Un codicille de 1939 annulait, en effet, les premières dispositions du legs, Astruc souhaitant avant de se retracter que ses collections d'objets et de mobilier « n'aient pas la froide tombe d'un musée et le regard bête du passant indifférent. [Il demandait alors] qu'elles soient toutes éparpillées sous les coups de marteau du commissaire priseur et que la jouissance que [lui avait] procurée l'acquisition de chacune d'elles soit redonnée, pour chacune d'elles, à un amateur ayant [ses] goûts. »¹⁴

Il faut dire que depuis les premiers échanges de Daniel Astruc avec la ville de Bordeaux, Paul Courteault désapprouvait l'installation du collectionneur dans l'hôtel de Lalande. Dans un courrier adressé à la municipalité en 1925 le conservateur déplore « l'affectation du rez-de-chaussée à une collection particulière et au logement à vie de son possesseur, [ce qui] entraîne la relégation des collections municipales au premier étage de l'hôtel » véritable entrave à l'extension de son musée, « une demi-faillite de l'idée d'un musée d'art ancien »¹⁵. Dès 1925, à son initiative, des mesures pour faire classer les boiseries du salon de compagnie, ainsi que celles qu'il a pris le soin d'installer au premier étage sont prises. « Les salles ont été enrichies d'admirables boiseries. Il serait plus que regrettable que M. Astruc [...] empiêtât sur ces salles, et dérangerait l'harmonie que l'on va commencer de créer. Cette éventualité est peu à craindre, la partie accordée à ce « donateur » étant presque excessive »¹⁶.



La nécrologie de Daniel Astruc parue dans la presse en 1950 mentionne à tort que le collectionneur fut directeur du musée d'Art ancien, fonction occupée par Paul Courteault jusqu'en 1948.

Daniel Astruc décède à son domicile, au 39 rue Bouffard, le 16 janvier 1950. Dès le début des hostilités de la guerre, il avait pris le soin, par crainte « d'attirer sur [lui] la vigilance des Allemands »¹⁷ de désencadrer et de placer les plus belles estampes de sa collection dans un coffre-fort à la Banque de France. Cet ensemble est aujourd'hui entièrement conservé au musée des Arts décoratifs et du Design, avec la commode en console et le reste du legs.

¹ Jacqueline du Pasquier, *Bordeaux arts déco*, Paris : Somogy ; Bordeaux : Mairie de Bordeaux, 1997, p.78

² Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la ville de Bordeaux, séance du 30 décembre 1924, Archives Municipales de Bordeaux 1154 W5 Legs Astruc

³ Correspondance du 10 juillet 1925, de Jacques d'Welles, ingénieur architecte de la Ville à l'adjoint délégué aux travaux publics, Archives Municipales de Bordeaux 65M3

⁴ Dussol, Dominique, *Art et bourgeoisie : la Société des amis des arts de Bordeaux, 1851-1939*, le Festin : Atelier du CERCAM, 1997, p.119

⁵ Georges Guestier, avait constitué dans son hôtel particulier, l'hôtel de Poissac, cours d'Albret une « sorte de musée intime » composé de mobilier, collections de porcelaine, de peintures et de miniatures. Cet ensemble comprenant 79 pièces entre dans les collections du musée d'Art ancien, devenu depuis musée des Arts décoratifs et du Design.

⁶ Du Pasquier, Jacqueline, *Les arts décoratifs bordelais : mobilier et objets domestiques, 1714-1895* Paris : Ed. de l'Amateur, 1991, p.102-103

⁷ Dussol, Dominique, *Art et bourgeoisie*, op.cit., p. 261

⁸ Jacqueline du Pasquier, *Bordeaux arts déco*, op.cit., p.78

⁹ La vente du 16 mai 1828 entre la famille de Lalande et Mme Budan épouse Asselin, mentionne dans le salon de Compagnie « une table à console avec dessus de marbre et deux autres petites tables à console avec dessus de marbre ».

¹⁰ Testaments de Daniel Astruc en date de 1938, 1947 et 1949, AM Bx 1154 W5 Legs Astruc

¹¹ « L'affaire de succession », *Les Merveilles*, 20 janvier 1950 / « Au sujet d'un legs à la ville », *Sud-Ouest*, 23 janvier 1950 / « Autour d'une affaire de succession », *La Nouvelle République*, 20 janvier 1950 / « Un legs de plusieurs millions destiné à la ville avait été détourné », *Sud-Ouest*, 20 janvier 1950

¹² Brochure de la vente aux enchères publiques de la collection de M. Astruc, Imprimerie Delmas, Bordeaux, Archives du musée des Arts décoratifs et du Design Legs Astruc

¹³ Correspondance du 4 avril 1953, du directeur des musées de France adressée au Maire de la Ville de Bordeaux, Archives du musée des Arts décoratifs et du Design Legs Astruc

¹⁴ Codicille au testament de Daniel Astruc en date de 1939, Archives Municipales de Bordeaux 1154 W5 Legs Astruc

¹⁵ Correspondance du 9 mars 1925 de Paul Courteault adressée au Maire de Bordeaux, Archives Municipales de Bordeaux 1154 W5 Legs Astruc

¹⁶ Correspondance du 21 avril 1925 d'Arsène Alexandre, inspecteur général des Beaux-Arts adressée au directeur des Beaux-Arts / Archives Nationales 20150044/250

¹⁷ Testaments de Daniel Astruc en date de 1938, 1947 et 1949, AM Bx 1154 W5 Legs Astruc